



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 28 juin 2023, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la ville de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, la mairesse de la ville d'Hudson, Chloe Hutchison, le maire de la municipalité des Cèdres, Bernard Daoust, le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la ville de Pincourt, Claude Comeau, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Peter Zytynsky, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Ghyslain Maheu, la mairesse de la ville de Rigaud, Marie-Claude Frigault, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Shawn Campbell, la mairesse de la municipalité de Saint-Clet, Mylène Labre, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, David McKay, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Réjean Guay, directeur de la sécurité incendie et civile, environnement et infrastructures, mesdames Mylène Galarneau, directrice des ressources humaines et Linda Laplante, adjointe de direction.

Est absent, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Patrick Bousez, préfet, souligne la présence du Mouvement d'action régional en environnement (MARE) et du comité de coordination du Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ) :

Mme Katherine Massam, résidente de Très-Saint-Rédempteur, membre du RVHQ

M. Bruno Detuncq, professeur à la retraite de Polytechnique Montréal, expert en combustion / énergie, membre du RVHQ

M. Martin Legault, biologiste, professeur de sciences, coordonnateur du MARE

M. Mathieu Desnoyers, biologiste, professeur de sciences, membre du MARE

23-06-28-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Comeau** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 30.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23-06-28-02 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Marie-Claude Frigault**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.



SUJETS TRAITÉS	POSITIONNEMENT	RÉSOLUTION	SUIVI
Demande de reporter la date limite au 22 décembre 2023 pour le dépôt du projet de Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)	Autorisation	23-04-19-15	La résolution a été transmise au ministre de l'Environnement le 5 mai 2023. Selon l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), le délai devrait être accordé. La Fédération québécoise des municipalités a fait des représentations afin que le gouvernement prenne faits et causes ou modifie la loi afin d'éviter les poursuites pour les expropriations déguisées.
Projet de loi numéro 392 - Loi concernant la suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers et mettant fin à la préséance des droits miniers et gaziers sur les autres usages du territoire	Demande d'appui	23-05-24-12	La résolution a été transmise à tous les destinataires le 19 juin. En attente d'un retour.
Demande au gouvernement du Québec d'agir face aux risques de poursuite en expropriation déguisée pour les municipalités et MRC dans le cadre de leur mise en œuvre de leur devoir en matière de protection de l'environnement ainsi que dans le cadre plus spécifique de la mise en œuvre des Plans régionaux des milieux humides et hydriques	Autorisation	23-05-24-30	La résolution a été transmise le 19 juin. Malheureusement le projet de loi relatif à l'expropriation ne prévoit aucune mesure en ce sens. Nos unions (FQM et UMQ) devraient le souligner et travailler à corriger cette lacune.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2023 : ADOPTION

23-06-28-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 24 mai 2023 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1 « DÉCARBONISATION DES BÂTIMENTS » SUJET PRÉSENTÉ PAR MME KATHERINE MASSAM, MEMBRE DU MOUVEMENT D'ACTION RÉGIONAL EN ENVIRONNEMENT (MARE) ET DU COMITÉ DE COORDINATION DU REGROUPEMENT VIGILANCE HYDROCARBURES QUÉBEC (RVHQ)

Mme Katherine Massam, résidente de Très-Saint-Rédempteur, membre du RVHQ, M. Bruno Detuncq, professeur à la retraite de Polytechnique Montréal, expert en combustion / énergie, membre du RVHQ, M. Martin Legault, biologiste, professeur de sciences, coordonnateur du MARE et M. Mathieu Desnoyers, biologiste, professeur de sciences, membre du MARE, donnent des explications au sujet de la décarbonisation des bâtiments.



M. Patrick Bousez, préfet, mentionne que les élus prendront connaissance des documents déposés et qu'un suivi sera effectué lors d'une séance de conseil ultérieure.

M. Guy Pilon, maire de Vaudreuil-Dorion demande aux organismes s'ils sont au courant du dossier du stationnement du futur hôpital de Vaudreuil-Soulanges et demande pourquoi aucune intervention de leur part n'a été faite en tant qu'organismes environnementaux. M. Bousez suggère aux représentants des organismes de les rencontrer avec M. Pilon pour leur présenter le dossier. Une rencontre sera planifiée ultérieurement.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion effectue un résumé des comités externes auxquels il est membre, soit le conseil d'administration de DEV Vaudreuil-Soulanges, le conseil d'administration de l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges (ORHVS) ainsi que le conseil d'administration de Tricentris.

5.1 **COMPTE RENDU DU COMITÉ PLÉNIER DU 24 MAI 2023 : DÉPÔT**

M. Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du compte rendu du comité plénier du 24 mai 2023. Il est mentionné qu'une correction devra être apportée dans la liste des présences pour ajouter la présence de madame Danie Deschênes au comité plénier du 24 mai 2023.

5.2 **COMPTE RENDU DU COMITÉ CMR DU 12 JUIN 2023 : DÉPÔT**

M. Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du compte rendu du comité CMR du 12 juin 2023.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

6.1.1 **LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

23-06-28-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'adopter la liste MRC 23-06-28.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 23-06-28, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

6.1.2 **REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES EMPLOYÉS DE LA MRC : AUTORISATION**

23-06-28-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser le remboursement des dépenses des employés de la MRC tel que présenté.

Proposition adoptée.



6.1.3 LETTRE DE REMERCIEMENT DU SALON DES VINS DE VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1 CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - AVIS DE NON-INTERVENTION - 30, RUE LIPPÉ, LES COTEAUX : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.2 RÉOLUTIONS D'APPUI - PROJET DE LOI 22, LOI CONCERNANT L'EXPROPRIATION: DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.3 RÉOLUTIONS D'APPUI - EMPRISE FERROVIAIRE DU CANADIEN PACIFIQUE ENTRE SAINT-HYACINTHE ET FARNHAM – PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE EN SITE PROPRE : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.4 RÉOLUTION D'APPUI DE LA MRC D'ABITIBI - MODIFICATION DU TAUX D'IMPOSITION POUR LES POMPIERS VOLONTAIRES ET À TEMPS PARTIEL : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.5 RÉOLUTION D'APPUI DE LA VILLE DE MATANE - PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) ET DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) - DEMANDE DE RÉVISION : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.6 RÉOLUTION D'APPUI DE LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE CONCERNANT LA COUVERTURE D'ASSURANCE DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.7 CORRESPONDANCE DE SPORTS QUÉBEC – OUVERTURE DE LA PÉRIODE D'APPEL DE CANDIDATURES, 61E FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – ÉTÉ 2027 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.8 ENTENTE RELATIVE À LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE D'HYDRO-QUÉBEC POUR LA RÉALISATION DE CERTAINS PROJETS DU MILIEU SUIVANT LE PROJET DE RÉFECTION DE LA DIGUE DE LA CENTRALE DES CÈDRES : ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE DE LA DEMANDE DE MODIFICATION DE PROJETS

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec détient les autorisations provinciales et fédérales requises pour effectuer le Projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres sur le territoire de la municipalité des Cèdres suivant le décret numéro 476-2019 du 8 mai 2019;



CONSIDÉRANT QUE le 27 octobre 2020, Hydro-Québec s'est engagée auprès de la MRC de Beauharnois-Salaberry, la MRC de Vaudreuil-Soulanges et la Municipalité des Cèdres à contribuer financièrement à hauteur maximale de cinq cent mille dollars (500 000 \$) pour permettre la mise en place d'un ou de plusieurs projets de mise en valeur du milieu liés directement au Projet de réfection;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution financière est octroyée par Hydro-Québec afin d'assurer une intégration harmonieuse du Projet de réfection dans le milieu d'accueil en favorisant notamment l'amélioration de la qualité de l'environnement, l'accroissement de l'offre touristique et la mise en valeur du territoire d'accueil;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente prévoit la possibilité de soumettre des projets de remplacement;

CONSIDÉRANT QUE les projets à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield sont toujours en attente d'un bail de location de terrain auprès du ministère de l'Environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désire soumettre le Projet de réfection du terrain de balle du parc Charpentier et en a fait la demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement du quai municipal de la Municipalité des Cèdres a dépassé les estimations;

CONSIDÉRANT QUE la demande prévoit que la somme de 500 000 \$ disponible soit divisée à parts égales entre la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Municipalité des Cèdres;

POUR CES MOTIFS,

23-06-28-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust**
APPUYÉ PAR : madame **Mylène Labre** et résolu

d'entériner la signature de la lettre de demande de modification de projets dans le cadre de l'entente relative à la contribution financière d'Hydro-Québec pour la réalisation de certains projets du milieu suivant le projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres et pour que la somme de 500 000 \$ soit divisée à parts égales entre la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Municipalité des Cèdres.

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant, le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à **signer** les addendas pour la modification de l'entente.

Proposition adoptée.

6.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

7. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

8. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

9. SÉCURITÉ

9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.



9.3 SÉCURITÉ CIVILE

9.3.1 LETTRE DE REMERCIEMENT DU MAIRE DE LA VILLE DE L'ÎLE-CADIEUX ADRESSÉE AU SERVICE INFO TERRITOIRE : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 COURS D'EAU

11.1.1 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) POUR UN PROJET D'APPRÉCIATION DU RISQUE DES SECTEURS INONDABLES SITUÉS À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le Plan de protection du territoire face aux inondations « Des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie » a été rendu public par le gouvernement du Québec le 3 avril 2020;

CONSIDÉRANT le projet de cartographie des zones inondables en cours de réalisation suite à la signature d'une entente avec le MAMH et avec les MRC de Deux-Montagnes et d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QU'une analyse de vulnérabilité et de l'appréciation du risque d'inondation du territoire hors CMM des MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et de Vaudreuil-Soulanges est nécessaire à l'élaboration du portrait-diagnostic pour éventuellement identifier des mesures de résilience à mettre en place sur ce territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette analyse cadre dans les objectifs du Plan visant à assurer la sécurité des personnes et la protection des biens et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle convention se veut dans la continuité de la convention actuelle de cartographie des zones inondables sur ce même territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges offre d'être gestionnaire de la contribution de la ministre pour la réalisation de l'appréciation du risque des secteurs exposés aux inondations selon les nouvelles modélisations de la cartographie des zones inondables en cours d'élaboration;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, une entente intermunicipale doit être conclue entre les trois MRC afin de convenir des rôles de chacun, de s'entendre sur le processus de prise de décision dans ce dossier;

POUR CES MOTIFS,

23-06-28-07 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Marie-Claude Frigault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à **signer**, pour et au nom de la MRC, les conventions d'aide financière, protocoles d'entente et tout document à intervenir avec le MAMH, pour l'octroi d'une aide financière aux MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et de Vaudreuil-Soulanges pour ledit projet;

d'autoriser la MRC de Vaudreuil-Soulanges à agir à titre de gestionnaire du projet, tel qu'identifié à la convention d'aide financière du MAMH;



d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à signer, pour et au nom de la MRC, une ou des ententes intermunicipales à intervenir entre les MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et de Vaudreuil-Soulanges pour convenir notamment des responsabilités et modalités particulières liées audit projet;

que le responsable du projet au sein de la MRC Vaudreuil-Soulanges **soit** le directeur général adjoint, monsieur Simon Bellemare.

Proposition adoptée.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

11.3 ÉCOCENTRES

11.3.1 AVENANT À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DE RECYC-QUÉBEC VISANT L'OPTIMISATION DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES ÉCOCENTRES : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la résolution 21-10-20-11 autorisant la MRC à signer une convention d'aide financière de 75 000 \$ pour le projet d'agrandissement de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion dans le cadre du programme d'aide financière de RECYC-QUÉBEC visant l'optimisation du réseau québécois des écocentres;

CONSIDÉRANT QUE la convention d'aide financière a été signée le 19 janvier 2022 et que celle-ci indique un délai maximal de 18 mois après la date de signature pour réaliser les travaux;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres engagé le 12 juillet 2021 et qu'un deuxième processus fut nécessaire le 28 avril 2023, générant un délai au-delà du 18 mois prescrit à la convention pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT la résolution 23-05-24-21 octroyant le contrat d'agrandissement de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT l'acceptation de RECYC-QUÉBEC de repousser la date d'échéance de la convention d'aide financière au 31 octobre 2024;

POUR CES MOTIFS,

23-06-28-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Ghyslain Maheu**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant, le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à **signer** l'avenant à la convention d'aide financière pour le projet d'agrandissement de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion dans le cadre du programme d'aide financière de RECYC-QUÉBEC visant l'optimisation du réseau québécois des écocentres.

Proposition adoptée.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Aucun sujet traité.

12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT



12.2.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 239 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE ROUSSILLON AFIN D'AGRANDIR L'AIRE D'AFFECTATION « MULTIFONCTIONNELLE STRUCTURANTE » À MÊME L'AIRE D'AFFECTATION « INDUSTRIELLE LÉGÈRE » À DELSON : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1 RADIATION DU SOLDE À PAYER DE 3 258,25 \$ DU PRÊT OCTROYÉ PAR LE (FLI URGENCE - AERAM) À CLINIQUE D'ESTHÉTIQUE MAKIA INC. : AUTORISATION

ATTENDU l'octroi du prêt, Fonds local d'investissement (FLI Urgence - AERAM) au montant de 10 000 \$ à Clinique d'esthétique Makia Inc. en date du 5 février 2021;

ATTENDU l'avis de faillite en date du 31 janvier 2023;

ATTENDU le solde à payer sur le prêt (FLI Urgence - AERAM) de 3 258,25 \$;

POUR CES MOTIFS,

23-06-28-09 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser la radiation du solde à payer de 3 258,25 \$ du prêt octroyé par le (FLI Urgence - AERAM) à Clinique d'esthétique Makia Inc.

Proposition adoptée.

13.1.2 RADIATION DU SOLDE À PAYER DE 1 333,98 \$ DU PRÊT OCTROYÉ PAR LE (FLI URGENCE - AERAM VOLET 2) À BISTRO PIZZA 201 : AUTORISATION

ATTENDU l'octroi du prêt, Fonds local d'investissement (FLI Urgence - AERAM Volet 2) au montant de 16 620 \$ à Bistro Pizza 201 en date du 1^{er} février 2022;

ATTENDU l'avis de faillite en date du 21 octobre 2022;

ATTENDU le solde à payer sur le prêt (FLI Urgence - AERAM Volet 2) de 1 333,98 \$;

POUR CES MOTIFS,

23-06-28-10 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser la radiation du solde à payer de 1 333,98 \$ du prêt octroyé par le (FLI Urgence - AERAM Volet 2) à Bistro Pizza 201.

Proposition adoptée.

13.1.3 RADIATION DES SOLDES À PAYER DE 20 150,37 \$ ET DE 19 565,83 \$ DES PRÊTS OCTROYÉS PAR LE (FLI URGENCE - URGENCE PME) À CHAPITEAU NATIONAL: AUTORISATION

ATTENDU l'octroi du prêt, Fonds local d'investissement (FLI Urgence - Urgence PME) au montant de 20 000 \$ à Chapiteau National en date du 1^{er} juillet 2021;

ATTENDU l'octroi d'un deuxième prêt, Fonds local d'investissement (FLI Urgence - Urgence PME) au montant de 20 000 \$ à Chapiteau National en date du 1^{er} juillet 2021;



ATTENDU l'avis de faillite en date du 18 mars 2022;

ATTENDU le solde à payer sur le prêt (FLI Urgence - Urgence PME) de 20 150,37 \$ et le solde à payer sur le prêt (FLI Urgence - Urgence PME) de 19 565,83 \$;

POUR CES MOTIFS,

23-06-28-11 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser la radiation des soldes à payer de 20 150,37 \$ et de 19 565,83 \$ des prêts octroyés par le (FLI Urgence - Urgence PME) à Chapiteau National.

Proposition adoptée.

13.1.4 RADIATION DES SOLDES À PAYER DE 19 277,87 \$ ET DE 74 403,55 \$ DES PRÊTS OCTROYÉS PAR LE (FLI V-19 ET FLI PARÉE IND V4) À TUTTI GOURMET : AUTORISATION

ATTENDU l'octroi du prêt, Fonds local d'investissement (FLI) V-19 au montant de 25 000 \$ à Tutti Gourmet en date du 1^{er} mai 2020;

ATTENDU l'octroi du prêt, Fonds local d'investissement (FLI) - PAREE IND V4 au montant de 90 000 \$ en date du 1^{er} décembre 2020;

ATTENDU l'avis de faillite en date du 27 février 2023;

ATTENDU le solde à payer sur le prêt FLI V-19 de 19 277,87 \$ et sur le prêt FLI - PAREE IND V4 de 74 403,55 \$;

POUR CES MOTIFS,

23-06-28-12 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser la radiation des soldes à payer de 19 277,87 \$ et de 74 403,55 \$ des prêts octroyés par le FLI V-19 et FLI PARÉE IND V4 à Tutti Gourmet.

Proposition adoptée.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

14. INFO TERRITOIRE

14.1 ENTENTE DE PARTAGE DE DONNÉES GÉOMATIQUES AVEC LA FIRME RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON (RCGT) DANS LE CADRE DE LEURS MANDATS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le mandat octroyé par DEV Vaudreuil-Soulanges à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour procéder à l'évaluation des impacts de la configuration actuelle de l'Autoroute 20 dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton demande à la MRC de consulter des données géomatiques dans le cadre de leurs mandats;

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton s'engage à respecter les données confidentielles et les droits d'auteur de l'information géomatique diffusée sur la plateforme géomatique de la MRC;



CONSIDÉRANT QUE la MRC doit signer une entente de partage de données avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

POUR CES MOTIFS,

23-06-28-13 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à signer une entente avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton relativement au partage des données géomatiques.

Proposition adoptée.

15. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, informe les membres que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) appuiera la résolution numéro 23-06-0543 de la Ville de Vaudreuil-Dorion demandant au ministère de la Santé et des Services sociaux d'augmenter l'enveloppe budgétaire du projet de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges pour la construction d'un stationnement étagé ou souterrain sur le site du futur hôpital.

La MRC proposera l'adoption d'une résolution régionale lors de la séance du conseil du 5 juillet 2023.

15.1 PROJET MODIFIÉ DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PMGMR) 2024-2030 DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

16. TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD

Aucun sujet traité.

17. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE

17.1 RÉSOLUTION DE LA TCRM - DEMANDE DE MODIFICATION AUX ARTICLES ENCADRANT LA COMPENSATION DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS AU SEIN DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME (LAU) : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

17.2 COMMUNIQUÉ DE PRESSE - PATRICK BOUSEZ ÉLU COMME VICE-PRÉSIDENT REPRÉSENTANT LES MRC FAISANT PARTIE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) À LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.



18. **CULTURE**

Aucun sujet traité.

19. **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet traité.

20. **RAPPORT DES ÉLUS**

Monsieur Mario Tremblay, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac et M. Daniel Martel, maire de la ville de L'Île-Cadieux déplorent les nombreuses pannes électriques dans leur secteur.

u **PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Messieurs Luc Leroux et Guy Vincent, agriculteurs et résidents de Les Cèdres demandent si la MRC va se prononcer sur l'offre du tracé de la nouvelle ligne d'Hydro-Québec. M. Guy-Lin Beaudoin, directeur général, rappelle que la MRC se prononcera, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lorsqu'elle aura reçu le tracé final de la nouvelle ligne.

22. **CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

23-06-28-14 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : madame **Marie-Claude Frigault** et résolu

que la séance soit levée à 21 h 8.

Proposition adoptée.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et greffier-trésorier